

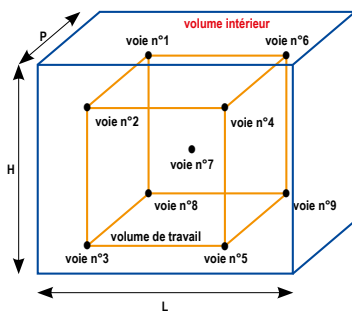
Caractérisations sur site

fours, étuves, enceintes thermostatiques, climatiques, réfrigérateurs et congélateurs

i

Nous réalisons des cartographies sur site pour vos appareils de toute marque et de tout modèle.

Pour les étuves, enceintes thermostatiques, climatiques et congélateurs, les cartographies sont réalisées conformément à la norme FDX 15-140 COFRAC ou rattachées COFRAC (tous les appareils de mesure utilisés sont étalonnés COFRAC ou équivalent).



• cartographie en 9 capteurs, détermination de :

- l'écart de consigne,
- l'erreur d'indication,
- l'homogénéité,
- la stabilité de l'environnement en régime établi

Mesures effectuées pour un volume de travail < 2m³ délimité par 9 capteurs selon la fiche documentaire FD X15-140 § 8.5 à 8.8

Consigne de température comprise entre -80°C et +200°C, acquisition sur une durée ≥ 30 min., fréquence d'acquisition 1 mesure/min. minimum

• cartographie en 1 capteur : contrôle de la stabilité en 1 point de température choisi entre -196°C et +1050°C au centre de l'enceinte. Instrument de référence certifié par un laboratoire accrédité COFRAC.

• options :

- humidité de 5 à 95 % HR (10 à 80 °C)
- CO₂

• Prestations réalisées à l'aide d'équipements raccordés aux étalons nationaux.

• Valeurs à préciser à la commande :

- température de consigne
- erreur maximale tolérée (E.M.T.). Lors d'E.M.T. connues, le jugement de conformité prend en compte les incertitudes d'essais. Si, parmi les relevés effectués, des valeurs de température sont < -80°C, le rapport émis ne sera pas couvert par l'accréditation COFRAC.

• **frais de déplacement** : les cartographies sont réalisées sur site, les frais de déplacement selon les zones géographiques A, B et C sont à ajouter à la prestation

Zone A - Région IDF :

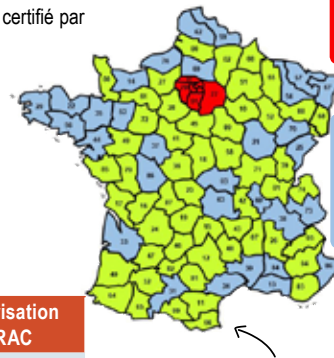
Départements

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Zone B - Départements :

3, 6, 13, 14, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 44, 53, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 67, 69, 70, 73, 76, 84, 86

Corse - Nous consulter



Zone C - Départements :

1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 32, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 58, 61, 64, 65, 66, 68, 71, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90

• nous consulter pour cartographie de plusieurs appareils sur un même site

Caractérisation sur site	certification rattachée COFRAC	caractérisation COFRAC
cartographies		
cartographie 9 capteurs, 1 point de T° selon la norme FDX 15-140	ET31101	ET32101
cartographie 1 capteur, 1 point de T° pour enceinte -196°C à +1050°C	ET31102	
rapports de vérification Humidité relative		
rapport de vérification %HR en 1 point	ET31103	
rapport de vérification %HR en 4 points	ET31104	
rapports de vérification CO₂		
rapport de vérification %CO ₂ en 1 point	ET31105	
frais de déplacement		
Zone A ●	ET33100	ET33100
Zone B ●	ET33101	ET33101
Zone C ●	ET33102	ET33102

Décontamination étuves et incubateurs

- désinfection biologique d'un appareil contaminé par des éléments pathogènes (bactéries, sang, virus, etc.) :
- aérosol utilisé : désogerm Virex NF P50, produit bactéricide / fongicide et virucide ne contenant pas de formol ni

de chlore ni de peroxyde, conforme aux normes Afnor et Européennes

- réalisation d'une attestation de désinfection biologique



Décontamination sur site			
	zone A ●	zone B ●	zone C ●
Décontamination			
1er appareil	ET58101	ET58105	ET58105
appareil supplémentaire	ET58103	ET58107	ET58107